

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-05-10 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 10e jour du mois de mai 2016 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Roger Tessier, Denis Laroche et François Parenteau

Les conseillers Rachel Laflamme et Luc Bessette sont absents

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation soumission travaux routiers 2016 / route O'Brien
3. Travaux de remplacement ponceau sur la route O'Brien
4. Travaux d'excavation sur une partie de la route O'Brien
5. Travaux de nettoyage de fossé Route O'Brien
6. Programmation TECQ 2014-2018
7. Emprunt temporaire pour travaux routiers 2016 / route O'Brien
8. Période de questions
9. Varia
10. Levée de la séance

(16-05-106) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(16-05-107) ACCEPTATION SOUMISSION TRAVAUX ROUTIERS 2016 / ROUTE O'BRIEN

Ouverture des soumissions le 5 mai 2016 à 14:00 heures au bureau municipal, en présence de:

M. Claude Bahl, maire
Mme Lina Lacharité, conseillère
Mme Julie Yergeau, directrice générale
Monsieur André Larose, Eurovia Construction Québec Inc.
Monsieur Richard Benoit, Sintra Inc. Région Centre-du-Québec
Monsieur Alexandre Senay, Pavage Drummond

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues, soit de:

- Eurovia Construction Québec Inc.
- Pavage Drummond Inc.

- Sintra Inc. Région Centre-du-Québec

CONSIDÉRANT que les prix (avec taxes) pour ces soumissions sont de:

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Eurovia Construction Québec Inc. | 675 500.96\$ |
| • Pavage Drummond Inc. | 726 326.96\$ |
| • Sintra Inc. Région Centre-du-Québec | 657 597.64\$ |

CONSIDÉRANT que la soumission de “Sintra Inc. Région Centre-du-Québec” est donc la plus basse soumission et en tous points conforme aux documents de soumission;

CONSIDÉRANT que le prix total de la soumission dépasse le budget de la municipalité étant donné que le conseil municipal décide de réaliser la même année l'ensemble des travaux prévus à la programmation TECQ 2014-2018 version 1;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la soumission de “Sintra Inc. Région Centre-du-Québec” soit acceptée au montant de six cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-quatre cents (657 597.64\$) incluant les taxes relativement aux travaux sur la route O'Brien de pulvérisation, rechargement et pavage;

Que ces travaux soient payés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Qu'un montant total de 657 600.\$ incluant les taxes soit autorisé pour les travaux, pris dans le poste budgétaire (03-310-08-000);

Que ce contrat soit donné aux conditions prévues dans les documents de soumission;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec “ Sintra Inc. Région Centre-du-Québec ”.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-05-108) TRAVAUX DE REMPLACEMENT PONCEAU SUR LE ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT qu'un ponceau doit être remplacé sur la route O'Brien entre le 11^e rang Ouest et le 12^e rang;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser les travaux pour le changement de ponceau sur la route O'Brien ;

Que le ponceau et le collet soient achetés chez « Le Spécialiste du Ponceau Inc.» au coût de 5 495.00\$ plus les taxes ;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » effectue les travaux d'excavation concernant le remplacement du ponceau avec l'équipement nécessaire et fournisse le matériel (sable et pierre);

Que cette dépense soit payée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

Qu'une somme de 10 400.\$ soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-05-109) TRAVAUX D'EXCAVATION SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT que des travaux d'excavation doivent être exécutés sur une partie de la route O'Brien entre le 11^e rang Ouest et le 12^e rang avant les travaux de pulvérisation, de rechargement et de pavage;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que «3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr .» exécute les travaux d'excavation sur une partie du chemin de la route O'Brien;

Que «3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr . » fournisse tout le matériel nécessaire soit le sable, la pierre concassée 0-2 ½ et la pierre concassée 0-3/4 B;

Que l'entrepreneur doit disposer du matériel qui sera enlevé lors de l'excavation;

Que les travaux soient faits selon les indications de l'employé de voirie;

Que cette dépense soit payée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Qu'une somme de 5 000.\$ soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-05-110) TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT que des travaux de drainage doivent être effectués pour le bon égouttement de la route O'Brien ;

Appuyé par : Denis Laroche

Proposé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» effectue les travaux de drainage avec une pelle mécanique au taux de 135.\$ de l'heure plus taxes sur 2 parties de la route O'Brien soit une longueur de 1125 mètres entre le 11^e rang Ouest et le 12^e rang et sur une longueur de 1150 mètres entre le 8^e rang et le pont #2304;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» transporte la terre avec ses camions au taux horaire établi par le Ministère des Transports du Québec, soit 76.28\$ de l'heure plus taxes;

Que cette dépense soit payée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Qu'une somme de douze mille cinq cents dollars (12 500.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-05-111) PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140.\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-05-112) EMPRUNT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX ROUTIERS 2016 /
ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réaliser en entier sa programmation TECQ 2014-2018 cette année étant donné la détérioration du pavage déjà existant;

CONSIDÉRANT les travaux de drainage, d'excavation, de pulvérisation, de rechargement et de pavage sur 2 parties de la route O'Brien;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit faire un emprunt temporaire pour les dépenses qui seront payées à même une aide financière prévue par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT que les versements de ladite aide financière serviront à défrayer l'ensemble des travaux de réfection de la route O'Brien (partie) de la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT que cet emprunt temporaire est contracté par résolution tel que prévu par l'article 1093 du Code Municipal du Québec;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Chênes au montant de 570 000.\$ pour des fins de financement temporaire afin de pouvoir effectuer les travaux de réfection sur la route O'Brien;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lefebvre tous les documents reliés à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(16-05-113) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par le conseiller François Parenteau à 20:40 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière